

*Plan d'action en sécurité routière 2023-2028*

## **Des actions concrètes pour protéger les travailleurs et prévenir les comportements à risque près des chantiers**

**Montréal, 22 août 2023** — L'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure (AQEI) salue la volonté du gouvernement d'accroître la sécurité sur le réseau routier grâce au Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 dévoilé aujourd'hui. Les mesures présentées sont ancrées dans la réalité vécue par les travailleurs et les signaleurs de chantier et permettront d'accroître concrètement leurs conditions et leur sécurité en milieu de travail.

### **L'aboutissement d'une réflexion d'envergure**

L'AQEI collabore activement depuis plus de quatre ans avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour trouver des solutions pérennes aux enjeux récurrents de sécurité vécus par les travailleurs de la route, notamment les signaleurs routiers. Plusieurs recommandations ont été proposées, notamment dans des mémoires déposés en 2020, 2022 et 2023, afin de promouvoir les meilleures pratiques en amont de l'octroi de contrats publics et durant la réalisation des travaux. Force est de constater que la voix de l'AQEI a été entendue et écoutée.

En adoptant une approche Vision zéro qui vise à réduire drastiquement les risques de décès et de blessures graves sur les routes, le gouvernement envoie un signal fort quant à sa volonté de tout mettre en œuvre pour offrir un environnement routier plus sécuritaire pour les usagers et les travailleurs.

L'AQEI souligne particulièrement les mesures visant à générer des changements sur les comportements à risque, des actions qui sont en phase avec les recommandations de l'AQEI, c'est-à-dire :

- Déployer des radars photo à proximité des chantiers;
- Revoir à la hausse les pénalités imposées aux automobilistes (amendes et points d'inaptitude) dans le cas d'infractions commises aux alentours des chantiers;
- Sensibiliser le public à la sécurité des travailleurs routiers et au respect de la signalisation;
- Accroître la sécurité aux abords des chantiers en ayant recours aux barrières d'accès automatiques.

Ces diverses mesures s'inscrivent dans la continuité du [Plan d'action 2023-2026 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers](#) présenté récemment par le MTMD et seront déterminantes afin de créer un changement réel pour accroître la sécurité des travailleurs des chantiers, partout sur le territoire.

D'autres actions gouvernementales en ce sens sont attendues cet automne, notamment des modifications au Code de la sécurité routière. L'AQEI offrira son entière collaboration pour participer activement à cette réflexion et à la mise en œuvre des changements qui en découleront.

### **Citation**

« Le dévoilement de ce Plan d'action démontre hors de tout doute que la sécurité des travailleurs et des signaleurs de chantier est considérée à part entière dans la réflexion gouvernementale en matière de sécurité routière. L'AQEI est fière d'avoir mis l'épaule à la roue pour que les mesures présentées aujourd'hui puissent non seulement faire une différence dans le quotidien des travailleurs de la route, mais soient également la base de changements de comportements durables pour améliorer la sécurité sur nos routes. »

- Caroline Amireault, Avocate et Directrice générale de l'AQEI.

## **À propos de l'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure**

L'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure est une association provinciale qui représente des entrepreneurs généraux œuvrant dans le domaine du génie civil et de la signalisation. Leurs donneurs d'ouvrages sont principalement des villes et des municipalités du Québec ainsi que différents organismes gouvernementaux. Outre les entrepreneurs généraux, l'AQEI est également constituée de sous-traitants, de fournisseurs de matériaux, d'équipements et de services.

### **Renseignements**

Sergueï Leclerc

TACT

Cellulaire : 418 931-0410

[sleclerc@tactconseil.ca](mailto:sleclerc@tactconseil.ca)

Nicolas Laflamme

TACT

Cellulaire : 581 994-1414

[nlaflamme@tactconseil.ca](mailto:nlaflamme@tactconseil.ca)

### **Source**

Caroline Amireault

Avocate et Directrice générale

Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure